

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable,

on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%



dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ____%



Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ____% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

L'OPC promeut des caractéristiques de gouvernance, environnementale, sociale et sociétale.

Ces caractéristiques sont approchées de deux façons différentes, selon que les fonds sélectionnés soient gérés par DNCA Finance ou gérés par des sociétés de gestion externes.

Fonds DNCA Finance

La société de gestion s'appuie sur un outil propriétaire intégrant les informations sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (Above and Beyond Analysis).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, l'OPC prendra notamment en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : émission de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution hydrique, consommation d'eau, exploitation des terres, etc.
- Social : rémunération excessive des dirigeants, inégalité des sexes, problème de santé et de sécurité, travail des enfants, etc.

- Gouvernance : surveillance de la corruption et des pots-de-vin, de l'évasion fiscale, etc.
- Notation globale de la qualité ESG.

Dans ce cadre, pour les OPC gérés par DNCA Finance et investis tout ou partie en émetteurs privés (ci-après « les émetteurs privés »), le processus d'investissement fondé sur le stock picking tient compte d'une notation interne de la Responsabilité d'Entreprise basée sur une analyse extra-financière via l'outil propriétaire (ABA) développé par la société de gestion, avec une approche « best in universe ».

Pour les émetteurs public, le fonds prendra notamment en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : intensité carbone et répartition du mix énergétique. Pollution atmosphérique et pollution hydrique, consommation d'eau, utilisation des terres, etc.
- Social : indemnisation, égalité hommes-femmes, santé et sécurité, travail des enfants, etc. respect des normes internationales (travail des enfants, discrimination, liberté d'association, blanchiment d'argent, droit du travail, droits de l'homme, liberté de la presse, pratique de la torture),
- Gouvernance : corruption et pots-de-vin, évasion fiscale, etc. Signataire de l'Accord de Paris, signataire de la convention des Nations Unies sur la biodiversité, politique de sortie du charbon, accord de non-prolifération des armes nucléaires.
- Notation et couverture des risques ESG globaux.

Pour les OPC gérés par DNCA Finance investis tout ou partie en émetteurs publics (ci-après « les émetteurs publics »), le processus d'investissement et de sélection des titres tient compte d'une notation interne liée à la responsabilité des émetteurs publics sur la base d'une analyse extra-financière au moyen d'un outil propriétaire développé en interne par la société de gestion, avec une approche méthodologique par notation minimale.

Fonds externes

Pour les fonds sélectionnés dont la gestion n'est pas assurée par DNCA Finance, la promotion des caractéristiques de gouvernance, environnementale, sociale et sociétale est réalisée au travers de la sélection d'au moins 85% de son actif net en OPC promouvant des critères ESG au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et/ou des OPC ayant un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

Cette sélection s'appuie sur une notation ESG issue d'un modèle propriétaire d'analyse extra-financière des sociétés de gestion, afin de s'assurer de l'alignement des stratégies ESG de ces dernières avec la politique ESG de DNCA Finance.

L'OPC n'a pas recours à un indicateur de référence dans le but d'atteindre les caractéristiques ESG promues par l'OPC.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Les indicateurs de durabilité diffèrent selon que les fonds sélectionnés soient gérés par DNCA Finance ou gérés par des sociétés de gestion externes.

Fonds DNCA Finance

Les indicateurs utilisés par l'OPC pour les émetteurs privés sont :

- La notation Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil propriétaire ABA : le principal indicateur de durabilité utilisé par l'OPCVM est la notation ABA (cf. stratégie d'investissement) de la Responsabilité d'Entreprise, divisée en quatre piliers : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale.
- La notation de la transition vers une économie durable : la société de gestion complète son analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la transition vers une économie durable. Cette notation est basée sur cinq piliers : la transition démographique, la transition dans la santé, la transition économique, la transition des modes de vie et transition écologique.
- Exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque société la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de Développement Durable de l'ONU.
- Données « carbone » : empreinte carbone (tonne de CO₂/M\$ investi) du portefeuille de l'OPC,
- Intensité carbone : (t CO₂/m\$ de revenus) par émetteur, consolidé au niveau de l'OPC.

Pour les émetteurs publics, les indicateurs de durabilité utilisés sont les suivants :

- *L'outil propriétaire ABA : un modèle dédié à la notation des émetteurs publics basé sur 4 piliers : la gouvernance, l'environnement, le social et le sociétal.*
- *Le profil « Climat » : la société de gestion complète cette analyse par une appréciation profil « Climat » basé sur le mix énergétique et son évolution, l'intensité carbone et le stock de ressources.*
- *Données « carbone » : empreinte carbone (tonne de CO₂/M\$ investi) du portefeuille de l'OPC,*
- *Intensité carbone : (t CO₂/m\$ de revenus) par émetteur, consolidé au niveau de l'OPC.*
- *La proportion du portefeuille dans des émetteurs controversés sur la base de plusieurs critères tels que : le respect de la liberté, le travail des enfants, les droits de l'homme, les pratiques de torture, le blanchiment d'argent, etc.*

Fonds externes

Pour les fonds sélectionnés dont la gestion est assurée par une société de gestion externe, l'indicateur de durabilité principal est la notation des SGP externes réalisée à partir du modèle d'analyse extra-financière propriétaire du pôle Multigestion de DNCA Finance, sur la base d'un questionnaire propriétaire intégrant la dimension Finance Durable à travers plusieurs critères.

- **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?**

Non applicable.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Non applicable.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Oui, l'OPC tient compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

- La société de gestion a mis en place une politique de gestion des incidences négatives sur les facteurs de durabilité et mesure les principales incidences négatives. La politique vise d'abord à piloter et réduire les contributions au changement climatique (émissions de CO₂, intensité de CO₂, températures implicites), dans le contexte des objectifs de la Trajectoire Climat de DNCA Finance,
- Les principales incidences négatives font partie de la notation Responsabilité d'Entreprise (cf. ci-après) pour les titres vifs et les OPC gérés par DNCA Finance,
- Pour les fonds externes, la prise en compte des principales incidences négatives constitue un critère de sélection des OPC et des SGP externes.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues dans le rapport annuel de l'OPC.



Non



Quelle est la stratégie suivie par ce produit ?

La **Stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon les facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

La stratégie d'investissement de l'OPC vise à sélectionner des titres (produits de taux, actions et assimilés, OPC) selon les critères suivants, associés à une démarche extra-financière :

- La définition d'une allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de style de gestion basée sur une analyse fondamentale macro-économique et micro économique,
- La sélection des titres et des OPC appuyée sur une analyse quantitative ESG telle que décrite dans le prospectus (notation ABA et questionnaire propriétaire DNCA Finance).

Fonds DNCA Finance

Emetteurs privés

Concernant les OPC gérés par DNCA Finance, l'équipe de gestion s'appuie sur la notation ABA : outil propriétaire d'analyse et de notation de la Responsabilité d'Entreprise.

L'analyse de la Responsabilité d'Entreprise permet d'anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 axes d'analyse extra-financiers reprenant les critères ESG :

- La responsabilité actionnariale (incluant notamment les risques comptables, la qualité de Conseil, la qualité du management, etc.)
- La responsabilité sociale (incluant notamment les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.)
- La responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respects des communautés locales ou encore le respect des données personnelles)
- La responsabilité environnementale (notamment la politique de gestion environnementale, la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, etc.).

Chaque pilier est noté indépendamment par la Société de Gestion et pondéré en fonction de son importance par rapport à la société cible. Chaque pilier est décliné en un ensemble de critères, sélectionnés en fonction de la matérialité (corrélation avec la performance économique de l'entreprise) qui sont au nombre de 25 environ au total (tels que listés dans le tableau ci-dessous). Ces critères peuvent être la qualité de l'évaluation du conseil d'administration, la rémunération du PDG, l'impact sur la biodiversité, la politique climatique et l'efficacité énergétique, etc.

Axe	Responsabilité	Critères	Indicateurs
Responsabilité Actionnariale	Respect des actionnaires minoritaires		Structure du contrôle
			Existence de pilule anti-OPA, limitation des votes
	Qualité du management		Taille et composition du comex
			Rotation des dirigeants, existence de contre-pouvoir
	Indépendance du Conseil et des comités		Qualité de la stratégie
			Taux d'indépendance du Conseil et des comités
	Rémunération du CEO		Séparation des pouvoirs CEO/Président
			Composition et taille du Conseil, jetons de présence
	Risques comptables		Transparence de la rémunération
			Cohérence du variable avec les objectifs et résultats
Responsabilité Environnementale	Qualité de la communication financière		Pertinence des critères du bonus, conflit en AG
			Historique des litiges comptables (10 ans)
	Management environnemental		Changement de méthodes/reporting comptable
			Indépendance des CAC
	Politique climat et efficacité énergétique		Confiance dans les guidances et transparence
			Historique des "profit warning"
	Régulation et Certification		Accessibilité du management
			Existence d'un SME et périmètre de reporting
	Impact biodiversité et externalités		Qualité et consistance du reporting, objectifs chiffrés
			Existence d'une gouvernance en cas de forte contribution
Responsabilité sociale	Culture d'entreprise et gestion RH		Mise en place d'une politique d'efficacité énergétique
			Reporting précis et objectifs chiffrés
	Santé et Sécurité		Certification des process
			Intégration des régulations liées au secteur
	Climat social et conditions de travail		Historiques d'accidents industriels
			Gestion des contributions positives sur la biodiversité et reporting
	Formation et gestion des carrières		Intégration des enjeux en amont des projets
			Historique de pollution ou nuisances
	Promotion de la diversité		Position des RH dans la hiérarchie de l'entreprise
			Leadership and typologie de culture
Responsabilité sociétale	Attractivité et recrutement		Modèle de croissance et gestion des restructurations
			Mise en place des comités et procédures CHSCT
	Qualité, sécurité et traçabilité produits		Historique d'accidents du travail, niveau de reporting
			Transparence et périmètre des indicateurs
	Capacité d'innovation		Qualité du dialogue social, jours de grèves, absentéisme
			Historiques de conflits sociaux
	Gestion de la chaîne d'approvisionnement		Qualité des conditions de travail et respect des lois
			Plan de formation et pyramide des âges
	Satisfaction client et gain de part de marché		Enjeux de transition spécifique sur le secteur
			Ancienneté des salaires et politique d'évolution interne
Responsabilité sociétale	Respect des communautés locales et droits humains		Part de femmes parmi les employés
			Part de femmes parmi les équipes managériales
	Gestion de la chaîne d'approvisionnement		Programme d'attraction des talents
			Attractivité du secteur de l'entreprise (Glassdoor rating, average salary/FTE)
	Satisfaction client et gain de part de marché		Programme d'attraction des talents
			Capacité à recruter des compétences clés
	Respect des communautés locales et droits humains		Processus de contrôle qualité produits
			Historique de défaut de qualité
	Gestion de la chaîne d'approvisionnement		Enjeux de sécurité du consommateur
			Gestion interne ou externe de la R&D
Satisfaction client et gain de part de marché		Flexibilité des prix et pouvoir de la marque	
		Renouvellement produit et risque secteur & forte rupture	

Axe Responsabilité	Critères	Indicateurs
	Cybersécurité et protection des données personnelles	Intégration des communautés locales
		Historique des conflits locaux
		Utilisation des données personnelles comme business model
		Protection des données sensibles et respect de la vie privée
		Mécanismes de protection contre les cyberattaques
	Corruption et éthique des affaires	Gouvernance et process de prévention de la corruption
		Opérations des pays à risque
		Historique pratique de corruption ou non éthique

De plus, le suivi du niveau de controverse est pris en compte directement dans l'appréciation de la Responsabilité d'Entreprise et peut affecter la notation.

Cette analyse interne, combinée à une recherche qualitative et quantitative, conduit à une notation sur 10.

Emetteurs publics

S'agissant des investissements dans des émetteurs publics, cette classe d'actifs fait l'objet d'une analyse extra-financière en 4 dimensions comprenant :

- L'analyse des risques ESG,
- Les infractions aux standards internationaux,
- Les engagements à des conventions internationales,
- Le profil climat

L'analyse des risques ESG sur la base des 4 piliers ci-dessous fait l'objet d'une notation de 0 à 10 :

- **Gouvernance** : ce pilier englobe l'Etat de droit et le respect des libertés, la qualité et la transparence des institutions et du cadre réglementaire, le statut militaire et la défense ainsi que la démocratie,
- **Environnement** : ce pilier recouvre l'agriculture, les changements climatiques, l'énergie, la gestion des déchets et le recyclage.
- **Social** : ce pilier porte sur l'éducation et la formation, le travail et la santé.
- **Sociétale** : conditions de vie, liberté et respect des droits fondamentaux, inégalités.

Les infractions aux standards internationaux impliquent une approche binaire pour qualifier l'infraction de : travail des enfants, discrimination, liberté d'association, blanchiment d'argent, droits du travail, droits de l'homme, liberté de la presse et pratique de la torture.

L'engagement à des convention internationales implique également une approche binaire pour identifier les engagements envers : les Objectifs de Développement Durable des nations unies (ODD), le protocole de Kyoto, l'Accord de Paris, la Convention des Nations Unies sur la biodiversité, la sortie du charbon, la capacité énergétique issue du charbon, le Traité de non-prolifération des armes nucléaires et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Le profil climat est une combinaison du mix énergétique, de l'évolution du mix énergétique, de l'intensité carbone et de la réserve de matière première.

Fonds externes

Pour les OPC gérés par des sociétés de gestion autres que DNCA Finance, DNCA Finance a mis en place un modèle propriétaire d'analyse extra-financière fondée sur deux niveaux :

- 1^{er} niveau : une analyse des sociétés de gestion externes en 6 axes :
 - La politique ESG de la société de gestion,
 - La qualité de l'analyse ESG,
 - La transparence du reporting
 - La qualité de la mesure ESG

- Les labels et audits externes
- L'innovation et la communication.
- 2ème niveau : une double analyse quantitative et qualitative pour la sélection de fonds :

De manière non exhaustive, nous analysons le nombre de critères retenus, l'évaluation du modèle interne ESG, le nombre d'analyste ESG, etc.

Trois autres piliers complémentaires d'analyse viennent renforcer notre sélection :

- La qualité du processus de gestion
- La politique ESG du fonds
- La qualité du reporting ESG du fonds

- **Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?**

Fonds DNCA Finance

Pour les fonds gérés par DNCA d'une part, l'OPC met en place une stratégie au travers de deux axes contraignants : les exclusions appliquées à l'ensemble de la société de gestion et les exclusions spécifiques liées à la stratégie.

Exclusions appliquées à l'ensemble de la société de gestion :

- Exclusions basées sur les violations du Pacte Mondial des Nations Unies : après analyse et décision du Comité éthique en présence de la Direction de la Gestion, les sociétés intègrent la liste des « worst offenders » établie par la DNCA Finance et,
- Exclusions des entreprises impliquées dans les activités de production d'hydrocarbures non conventionnels et les activités liées au charbon thermique (production de charbon thermique et génération d'électricité à base de charbon). Ces entreprises sont graduellement exclues des portefeuilles selon le tableau ci-dessous :

Activités	Dès 2022	Sociétés ayant leur siège social en Union Européenne ou OCDE		Sociétés ayant leur siège social hors OCDE	
		Exclusion dès décembre 2027	Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2040
Production de charbon thermique	A partir de 10% du chiffre d'affaires	A partir de 5% du chiffre d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires)	A partir de 5% du chiffre d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires)
Génération d'électricité à base de charbon	A partir de 10% du chiffre d'affaires	A partir de 5% du chiffre d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires)	A partir de 5% du chiffre d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires)

Activités		Exclusion dès décembre 2027	Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2040
Production d'hydrocarbures non conventionnels	A partir de 10% du chiffre d'affaires	A partir de 5% du chiffre d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires)	A partir de 5% du chiffre d'affaires	A partir de 5% du chiffre d'affaires

Les exclusions spécifiques liées à la stratégie de l'OPC concernent :

- L'exclusion des émetteurs privés ou publics ayant un haut profil de risque en termes de Responsabilité (notation inférieure à 2 sur 10),
- Les exclusions sectorielles telles que définies dans la politique d'exclusion émise par la société de gestion.

Fonds externes

Pour les fonds externes, la notation issue de l'analyse extra-financière implique l'exclusion de 10% des sociétés de gestion les moins bien notées. La notation est revue à minima tous les deux ans (sauf changement majeur sur l'une des sociétés de gestion).

Enfin, les sociétés de gestion des fonds externes ne disposant pas de politique d'exclusion sont systématiquement exclues.

- Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

Non applicable.

- Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?

Fonds DNCA Finance

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Pour les émetteurs privés, la gouvernance est l'un des axes d'évaluation de la Responsabilité d'Entreprise : la Responsabilité actionnariale. Elle fait l'objet d'une notation sur 10 basée sur 6 critères : la qualité du management, la qualité des conseils d'administration et comités, la rémunération du président, la qualité de la communication financière, les risques comptables et le respect des actionnaires minoritaires. Environ 30 indicateurs de performance permettent d'évaluer les pratiques liées à la gouvernance avec ces 6 critères. De plus, les controverses liées aux bonnes pratiques de gouvernance viennent impacter la note globale.

Pour les émetteurs publics, la gouvernance est l'un des axes d'évaluation. Il est noté sur 10 selon 4 piliers : l'Etat de droit, le respect des libertés, la qualité des institutions et du cadre réglementaire, la vie démocratique et le statut militaire et de défense. Une vingtaine d'indicateurs de performance permettent d'évaluer les pratiques de gouvernance associées à ces 4 piliers.

Fonds externes

Pour les fonds externes, la qualité de l'analyse de la gouvernance est évaluée au travers de la notation ESG des SGP effectuée à partir du questionnaire propriétaire d'analyse extra-financière.



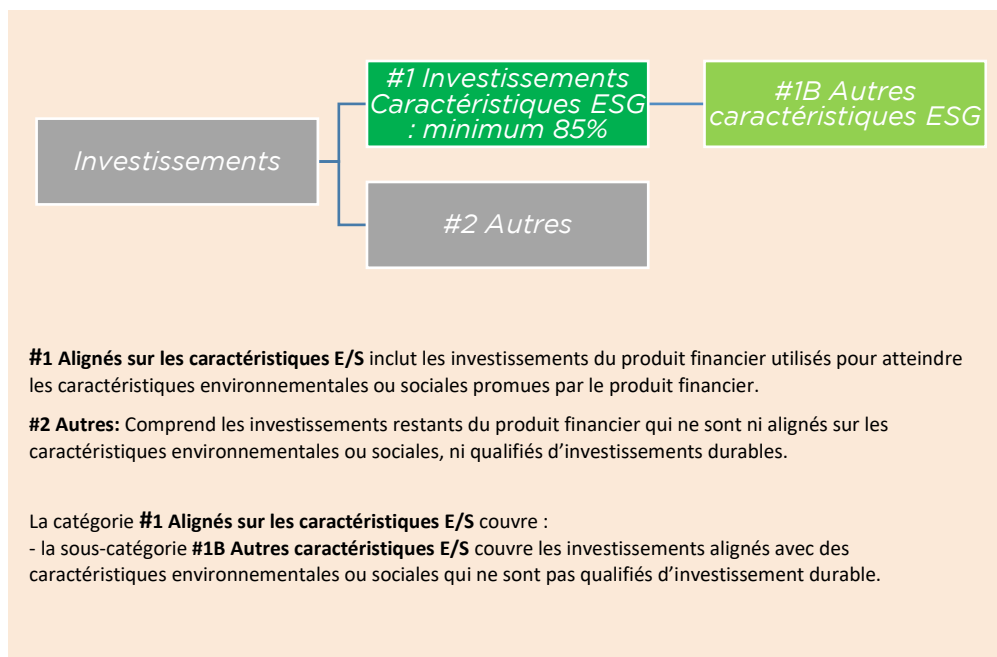
Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

L'OPC investit au minimum 85% de son actif net dans actifs ayant des caractéristiques environnementales et sociales. 0% de ces investissements sont considérés comme des investissements durables.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements
- **Des dépenses d'investissements** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés.



- Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?



Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

- Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

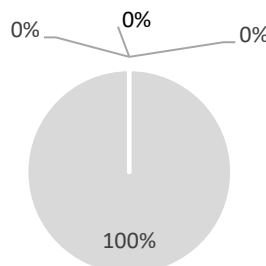


Non

Non applicable.

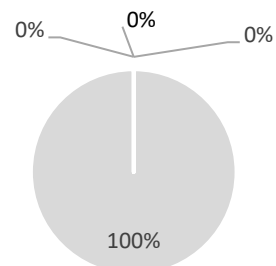
Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxonomie, dont obligations souveraines *



- Alignés sur la taxonomie: gaz fossile
- Alignés sur la taxonomie: nucléaire
- alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxonomie

2. Alignement des investissements sur la taxonomie, hors obligations souveraines *



- Alignés sur la taxonomie: gaz fossile
- Alignés sur la taxonomie: nucléaire
- alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxonomie

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes est de 0%.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnementale qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

L'OPC peut également investir dans des dérivés, dépôts, liquidités et fonds monétaires. Ces instruments sont inclus dans la catégorie « #2 Autres » et n'ont pas pour finalité d'apporter des garanties environnementales ou sociales minimales.

Il n'y a pas de garanties environnementales ou sociales minimales en liens avec ces catégories d'actifs.



Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

L'indicateur de référence de l'OPC n'a pas vocation à être aligné avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par l'OPC.



Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Non applicable.



Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?

Non applicable.



En quoi l'indice diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?

Non applicable.



Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?

Non applicable.



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifique au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet : www.dnca-finance.com

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut ?